



MINISTÈRE DU CADRE DE VIE  
ET DES TRANSPORTS  
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



03 BP 4387  
Quartier Fidjrossè Fiyégnon  
Cotonou  
Tél. : + 229 21 00 74 63/74 64

*Agence béninoise pour l'Environnement*

## MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

# DOSSIER DE PRESELECTION

Émis le :

Pour l'élaboration du plan de gestion du site potentiel du  
confluent Ouémé-Okpara et l'actualisation du plan de gestion  
du site RAMSAR 1018

Avis d'appel public à candidature de marché public

N° : PI\_DIESE\_85717

Source de financement : *Fonds propres*

Gestion : *2024*

Imputation budgétaire : *2.1.1.1.2.3*

Accord de prêt : *Sans objet*

*MARS 2024*

**BON A LANCER**

## I. AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE DE MARCHE PUBLIC.

**Projet :** Elaboration du plan de gestion du site potentiel du confluent Ouémé-Okpara et actualisation du plan de gestion du site RAMSAR 1018

**Objet :** Recrutement d'un cabinet/groupement de cabinets pour l'élaboration du plan de gestion du site potentiel du confluent Ouémé-Okpara et l'actualisation du plan de gestion du site RAMSAR 1018

Référence du marché : **PI\_DIESE\_85717**

Avis N° **006-PRMP-ABE/PI\_DIESE\_85717/APM** du **08 AVR 2024**

1. Le présent *avis à manifestation d'intérêt (AMI)* fait suite au Plan de Passation des Marchés Publics de l'Agence béninoise pour l'Environnement publié sur le SIGMaP le 05 février 2024.
2. L'Agence béninoise pour l'Environnement a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, afin de financer ses activités et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles pour le recrutement d'un cabinet/ groupement de cabinets chargés de *l'élaboration du plan de gestion du site potentiel du confluent Ouémé-Okpara et l'actualisation du plan de gestion du site RAMSAR 1018.*
3. Les prestations comprennent :
  - ✓ l'actualisation du plan de gestion élaboré par l'ABE en 2000, et l'élaboration d'un projet de mise en œuvre des actions retenues ;
  - ✓ l'élaboration du plan de gestion du site potentiel du confluent Ouémé-Okpara.

La réalisation de ces objectifs sera poursuivie à travers les 5 groupes d'activité suivants :

- ✓ la description détaillée actualisée des éléments physiques et biologiques constitutifs ;
- ✓ la description détaillée de l'environnement socio-économique ;
- ✓ la définition des objectifs de gestion à court et à moyen terme ;
- ✓ la proposition de stratégies et de programmes d'aménagement et de gestion ;
- ✓ la définition des indicateurs permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs de gestion ainsi que des besoins financiers, sur une période de 10 à 15 ans.

**BON A LANCER**

4. La durée totale de la mission est estimée à cent trente (130) jours calendaires.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/bureau d'études en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/bureau d'études dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/bureau d'études dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission).

Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Une liste des candidats *au moins cinq (05) et au plus huit (08)* présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis<sup>1</sup>. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.
8. A l'issue de l'évaluation des manifestations, les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon : *la méthode de sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC)*.

*Conformément aux dispositions du point 1- c) al 3 de l'article 37 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin, « la proposition qui obtient le score technique et financier combiné le plus élevé est considérée comme la proposition la plus avantageuse ».*

9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets/bureau d'études ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.
10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

---

<sup>1</sup> La satisfaction des critères de sélection requis suppose pour le cabinet/firme l'obtention de la note minimale requise



Critères d'évaluation	Note pour le critère <sup>2</sup>	Sous-critères d'évaluation et note <sup>3</sup>	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	[10]	Inscription au registre de commerce	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme ou bureau d'études dans le domaine de la gestion de l'environnement ou dans les domaines des sciences environnementales au cours des dix (10) dernières années	[25]	<ul style="list-style-type: none"> <li>- cinq missions d'études et plus : 25 pts ;</li> <li>- trois (03) missions d'études : 15 pts ;</li> <li>- moins de trois (03) missions d'études : 05 pts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Pour les anciens cabinets/firmes</i> Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)</li> <li>• <i>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</i> Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement</li> </ul>
3. Nombre expériences spécifiques du cabinet/firme ou bureau d'études dans le domaine de l'aménagement et de la gestion des zones humide au cours des dix (10) dernières années	[50]	<p>Avoir réalisé un minimum de deux (02) missions dans le domaine de l'aménagement et de la gestion des zones humide au cours des dix dernières années :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par mission = 25 pts ;</li> <li>- Deux (02) missions et plus = 50 pts.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Pour les anciens cabinets/firmes</i> Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)</li> <li>• <i>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</i> Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement</li> </ul>
4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme ou bureau d'étude	[05]	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du cabinet : 03 pts ;</li> <li>- Organigramme : 02 pts</li> </ul>	Note de présentation du Cabinet/firme ou bureau d'études et son organigramme
5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	[10]	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Un/e Chef de mission: spécialiste en Gestion des Ressources Naturelles, géographe ou agronome expert en gestion des zones humides (BAC +5 au moins), justifiant d'au moins cinq (05) années d'expériences dans le domaine de l'aménagement et la gestion des aires protégées et avoir réalisé au moins trois (03) missions d'élaboration de plan de gestion : 04 pts</b></li> </ul>	Liste du personnel, copie simple des diplômes et preuves des expériences similaires

<sup>2</sup>Les notes indiquées ci-dessus sont non modifiables par l'autorité contractante qui devra les répartir en sous-critères.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Un expert Biogéographe/agronome/botaniste ou tout naturaliste (Bac+5) justifiant d'au moins deux (02) ans d'expérience professionnelle dans l'identification et l'inventaire des espèces et ayant participé à au moins deux (02) missions d'élaboration de plans de gestion et/ou d'aménagement d'aires protégées: 02 pts</b></li> <li>• <b>Un expert Cartographe (Bac+4 au moins) justifiant d'au moins deux (02) ans d'expérience professionnelle dans l'élaboration de cartes thématiques et ayant participé à au moins (02) missions d'élaboration de cartes d'aménagement de zones humides : 02 pts</b></li> <li>• <b>Un Sociologue, expert en gestion des zones humides, justifiant d'au moins deux (02) ans d'expérience dans les questions sociales et foncières spécifiques aux aires protégées et ayant participé à au moins (02) missions d'élaboration de plans de gestion et/ou d'aménagement d'aires protégées: 02 pts</b></li> </ul>	
<b>TOTAL</b>		<b>100</b>

BON A LANCER

<sup>3</sup>Décliner dans cette colonne, pour chaque critère d'évaluation annoncé, l'intitulé et la méthode d'évaluation dudit critère. Exemple : pour le critère 1, Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts = 00 points ; inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = 10 points.  
 NB : Aucun sous-critère d'évaluation autre que ceux indiqués dans cette colonne, ne sera pris en compte lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt.

**BON A LANCER**

La note minimale requise pour être présélectionné est soixante-dix (70) et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08).

**En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ou bureau d'études ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.**

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics, E-mail : gjadjovi@gouv.bj et prendre connaissance des documents de présélection au bureau de la Personne Responsable des Marchés Publics : sis au premier étage de l'Agence, 03BP4387 Cotonou, Quartier Fidjrossè, Fiyégnon, Tel : 65 71 90 87, aux heures suivantes de 8H à 12H30 et de 14H à 17H30 du lundi au vendredi.

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du **09/04/2024**. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au bureau de la Personne Responsable des Marchés Publics : sis au premier étage de l'Agence, 03BP4387 Cotonou, Quartier Fidjrossè, Fiyégnon, Tel : 65 71 90 87. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée en fichier unique sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après bureau de la Personne Responsable des Marchés Publics : sis au premier étage de l'Agence, 03BP4387 Cotonou, Quartier Fidjrossè, Fiyégnon, Tel : 65 71 90 87, au plus tard le **24/04/2024** à **14h30**

**Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.**

Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après bureau de la Personne Responsable des Marchés Publics : sis au premier étage de l'Agence, 03BP4387 Cotonou, Quartier Fidjrossè, Fiyégnon, Tel : 65 71 90 87, le **24/04/2024** à **15h00**

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

**BON A LANCER**


Ce recours doit être exercé dans les *deux (02)*<sup>4</sup> jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les *deux (02)* jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la Personne Responsable des Marchés Publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la *Personne Responsable des Marchés Publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de deux (02)]* jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus ; deux (02) jours pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics pour ampliation.

Fait à Cotonou le,

La Personne Responsable des Marchés Publics.

  
**Gentilis Jessica ADJOVI**



---

<sup>4</sup>Choisir cinq (05) jours pour les marchés relevant des seuils de passation et deux (02) jours pour les sollicitations de prix

---

**BON A LANCER**

## II. MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

*[insérer Nom du Candidat]*

*[insérer Lieu et date]*

**Objet :** Manifestation d'intérêt pour *[indiquer nature de la prestation]*

A

Monsieur le *[indiquer titre du représentant de l'Autorité Contractante/structure déconcentrée]*

Monsieur le *[indiquer Titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*,

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la *[indiquer nature de la prestation]*.

Notre dossier de candidature comprend :

- 1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;
- 2) la note de présentation du cabinet/firme accompagnée de l'organigramme ;
- 3) le registre de commerce/les statuts ;
- 4) les preuves des expériences du cabinet/firme *[copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)]*<sup>5</sup> ;
- 5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes etc.<sup>6</sup> ;

Veuillez agréer, Monsieur le *[indiquer le titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*, l'assurance de notre considération distinguée.

*(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet/firme)*

---

<sup>5</sup> Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence, preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement

<sup>6</sup> Les exigences des points 4 et 5 ne sont pas applicables pour la constitution des bases de données des demandes de cotation